

4

LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Crac'h (Le Sclégen)

Les jours et horaires d'ouverture

Lundi au samedi : 9h-12h— 13h30-18h

Fermée le jeudi et dimanche

Adresse : Le Sclégen—56950 CRAC'H

Déchèterie de Carnac (Montauban)

Les jours et horaires d'ouverture

Lundi au samedi : 9h-12h— 13h30-18h

Fermée le mardi et dimanche

Adresse : ZA Montauban - 56340 Carnac

J'y mets :



J'y mets :



mise à jour du 15 janvier 2019

document réalisé par la mairie de Saint-Philibert

5

LES COMPOSTEURS

La Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique met à disposition de chaque foyer, gratuitement, sous convention, un composteur labellisé NF Environnement en plastique recyclé et recyclable d'une capacité de 380 litres



le compost permet de diminuer de 30 kg par habitant et par an la production de déchet organique et donc le coût de traitement. C'est un engrais 100 % écologique pour fertiliser les sols.



LES DÉCHETS



Je trie mes déchets : où, quand, comment ...



Service Population—Etat-Civil

Mairie de SAINT-PHILIBERT

place des 3 otages – 56470 SAINT-PHILIBERT

Standard : 02 97 30 07 00

mail : contact@stphilibert.fr

JE TRIE MES DÉCHETS

1 ORDURES MÉNAGÈRES

Jours de collecte :
le mardi toute l'année
+
Le samedi en juillet/août



▲ **bac individuel** : toutes les maisons individuelles dans la mesure des possibilités de ramassage (*voie desservie*) doivent être équipées d'un bac individuel dit « *bac vert* ».

Pour cela : adressez-vous en mairie afin de remplir une convention.

La Communauté de Communes délivre **gratuitement**, via les services techniques des communes, le **premier bac** aux locaux à usage d'habitation. En cas de perte, de dégradation, ou de vol, le propriétaire aura l'obligation de procéder aux réparations, ou au rachat du bac



Les bacs sont à mettre à l'entrée de votre propriété poignées vers la route veille au soir et à rentrer dès que possible.

▲ **bac collectif** : des bacs collectifs sont mis en place dans les secteurs où les camions de poubelles ne peuvent pas effectuer leur tour.

INFO Pour les **résidents secondaires** ou **vacanciers** qui sont présents sur la commune ponctuellement et pour des périodes courtes, des bacs collectifs sont à votre disposition, **demander les points en mairie**.



Les bacs collectifs des résidences ou lotissements **sont privés**, les personnes étrangères aux résidences ne doivent pas les utiliser.

2 LES SACS ou BACS JAUNES

Jours de collecte :
le mardi toute l'année



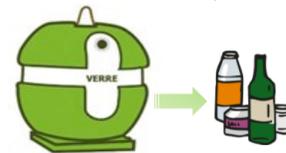
▲ **les sacs jaunes** : ils sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie. Ils sont à déposer devant sa propriété à même le sol au bord de la route la veille au soir.

▲ **les bacs jaunes** : Des collectifs pour le tri sont à disposition à Kerarno et dans les secteurs où les camions ne peuvent pas passer. Les objets recyclables sont à déposer directement dans les bacs. **Les sacs jaunes n'ont pas à y être entreposés.**

3 TOUTES LES COLONNES DE TRI

De nombreux points d'apport volontaires (*colonne à papier, colonne à verre, colonne à textiles...*) sont accessibles sur le territoire à **3 minutes de chez vous en moyenne**.

Dont à **KERARNO** pour le plus grand regroupement.



Bouteilles, bocaux et pots en verre, tous sans bouchon ni capsule.

Sauf vaisselle (verre, faïence, porcelaine) et miroirs.



Journaux, catalogues, annuaires, prospectus, magazines (*sans film plastique*). Papiers et enveloppes (*même les enveloppes à fenêtre, et oui !*)



Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison.
En sac plastique, fermés, de 50L maxi, textiles secs, même usagés mais non souillés.